

COLLOQUE

Jeudi 3 mai 2018

Siège du CNB - 180 boulevard Haussmann 75008 Paris

RDC Auditorium

LA COUR D'ASSISES EN QUESTION

16h45 - Accueil des participants

17h - Discours d'ouverture

Christiane FERAL-SCHUHL, Présidente du Conseil national des barreaux

17h15 - Introduction et présentation des intervenants

Béatrice VOSS, Présidente de la Commission Libertés et droits de l'Homme.

17h30 - Le projet de tribunal criminel : le management contre le rituel ?

Jean DANET, avocat honoraire, universitaire, membre du CSM

17h50 - Le point de vue d'un ancien président de cour d'assises

Alain BLANC, Président de la CPMS de Lille Vice-président de l'Association Française de Criminologie

18h10 - La défense de la Cour d'Assises

Christian **SAINT-PALAIS**, *avocat au barreau de Paris, Président de l'association des avocats pénalistes*

18h30 - Expérimenter le tribunal criminel

François **SAINT-PIERRE**, *avocat au barreau de Lyon*

18h50 - Synthèse et conclusion

Henri **LECLERC**, *avocat au barreau de Paris, Président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme.*

19h10 Débat avec la salle

Clôture : Cocktail dînatoire

INFORMATIONS PRATIQUES

L'inscription est obligatoire dans la limite des places disponibles.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour vous inscrire :

<https://podio.com/webforms/20735984/1424156>

Tarif d'inscription : 50euros TTC à l'ordre du CNB.

Votre inscription sera confirmée dès lors que nous aurons reçu votre règlement.

Formation continue : le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit 3 heures de formation délivrées au cours de cette journée.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service communication du CNB : 01 53 30 85 65 ou l.letourneur@cnb.avocat.fr.